



Mémoire déposé à la Commission de la santé et des services sociaux

Projet de loi n° 157 : Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière

Janvier 2018

Recommandation

L'ACGAP recommande que le gouvernement du Québec mise sur les réseaux et les installations des distributeurs pharmaceutiques afin d'assurer l'approvisionnement des points de vente de la Société québécoise du cannabis. Nos entreprises membres possèdent l'expérience, l'expertise et les mesures de sécurité pour la réception, l'entreposage et la livraison de produits à accès contrôlés.

L'ACGAP n'a pas d'opinion quant à l'approche de détail à privilégier. Elle offre cependant des recommandations sur la façon d'assurer une distribution sûre, sécuritaire, efficace et à faible coût du cannabis des producteurs aux détaillants.

Sommaire

Recommandation.....	2
À propos de l'Association québécoise des distributeurs en pharmacie.....	4
Le projet de loi 157	4
Notre vision d'une distribution sécuritaire du cannabis.....	5
La distribution pharmaceutique au service de la population	6
Choisir le bon modèle de distribution	7
Les distributeurs pharmaceutiques du Québec — un système de référence	8
Un modèle de distribution de cannabis sur mesure pour le Québec.....	9
Point de discussion — une approche de distribution privée.....	9
Profil de sécurité de la distribution de cannabis	10
L'expertise unique des distributeurs pharmaceutiques	11
Répondre aux défis futurs.....	12
Pénuries	12
Qu'arrivera-t-il lorsque la demande récréative se manifesterà en juillet 2018 ?.....	13
Comblé le fossé de la confiance pour le cannabis.....	15
La voie à suivre.....	15
Recommandation.....	15

À propos de l'Association canadienne de la gestion de l'approvisionnement pharmaceutique

L'Association canadienne de la gestion de l'approvisionnement pharmaceutique (ACGAP) représente des acteurs incontournables de notre système de santé en ce qu'ils assurent l'approvisionnement des pharmacies et hôpitaux du Québec. Ces distributeurs, aussi connus sous le nom de « grossistes », conditionnent, ramassent, entreposent, transportent et livrent des médicaments au bon patient, au bon moment et au bon endroit.

La mission de l'ACGAP consiste à :

- promouvoir le rôle essentiel des distributeurs pharmaceutiques dans la chaîne d'approvisionnement des pharmacies et des hôpitaux ;
- faciliter une approche concertée permettant de relever les défis de la distribution des médicaments au Québec ;
- favoriser la mise en commun des bonnes pratiques et une amélioration continue de la distribution pharmaceutique au Québec ;
- faire état de l'apport essentiel des distributeurs en pharmacie auprès des gouvernements supérieurs, des pharmacies et de la population en général.

Les distributeurs pharmaceutiques jouent un rôle crucial dans le réseau de la santé en livrant des médicaments essentiels dans l'ensemble des pharmacies du Québec. Ainsi nous contribuons concrètement à l'accès aux soins via des thérapies médicamenteuses de plus en plus efficaces et cruciales pour des milliers de personnes.

Le projet de loi 157

Le 16 novembre dernier, la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie présentait le projet de loi 157, *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière*. Le dépôt de ce projet de loi fait suite à deux importantes consultations sur le cannabis, soit un forum d'experts nationaux et internationaux et une vaste tournée afin de recueillir les propositions et commentaires de la population et des organismes interpellés par cet enjeu.

En tant que maillon crucial du domaine de la pharmacie et de l'écosystème de la santé au Québec, l'Association canadienne de la gestion de l'approvisionnement pharmaceutique est interpellée par le projet de loi et désire contribuer positivement à la discussion. Les distributeurs pharmaceutiques tiennent à faire connaître au gouvernement et aux élus l'existence d'une chaîne d'approvisionnement sécurisée et efficace couvrant l'ensemble du Québec. Nous estimons que nos réseaux actuellement en place et nos installations peuvent

être mis à contribution tout en répondant aux préoccupations en matière de santé publique et de sécurité publique.

Le projet de loi 157 prévoit la création de la Société québécoise du cannabis (SQC), une société d'État filiale de la Société des alcools du Québec qui sera responsable de la vente du cannabis. Les activités de la SQC seront menées dans une perspective de santé publique et avec l'objectif de réduire l'importance du marché illicite de cannabis. Par ailleurs, le projet de loi prévoit des mesures sécuritaires et des dispositions afin d'encadrer la possession et la culture du cannabis. Ce projet de loi établit que la SQC sera l'unique responsable pour l'achat de cannabis auprès des producteurs autorisés, pour son transport et son entreposage et sa vente, sous réserve des certaines exceptions. Plus spécifiquement, l'article 23.2, alinéa 4 prévoit que la SQC pourra « autoriser une personne à faire le transport, incluant la livraison, et l'entreposage du cannabis qu'elle vend, pour son compte. »

Notre vision d'une distribution sécuritaire du cannabis

Ce mémoire au gouvernement du Québec souligne l'importance d'un réseau de distribution robuste à même la chaîne d'approvisionnement du cannabis. La distribution de cannabis légalisé du producteur au détaillant est un élément crucial d'une chaîne d'approvisionnement réglementée qui ne peut être ignoré par les législateurs. Étant donné les contraintes temporelles existantes, cet élément doit être priorisé dès maintenant, afin de s'assurer que le réseau mis en place le soit pour connaître le succès dès ses débuts.

Il est indéniable qu'une distribution sûre, sécuritaire et à faible coût doit être la pierre d'assise de la **commercialisation** « contrôlée » du cannabis au Québec. Un modèle de distribution concurrentielle et contrôlée est essentiel pour appuyer les thèmes de la consultation publique que sont la **sécurité publique**, un **environnement de détail** responsable, tout en minimisant le détournement de produit, le vol, ou le **risque de contrebande** sur le marché. Un modèle efficace permettra une fixation de prix concurrentielle pour éloigner le marché illicite, en convertissant les usagers récréatifs du marché illicite au marché licite.

La documentation fait souvent référence à la « distribution » comme étant la façon dont le public aura accès au cannabis. Ce mémoire se penchera sur les modalités de « distribution » du cannabis, des producteurs aux points de vente. Dans ce mémoire, la distribution fera toujours référence à des activités qui sont distinctes de la vente au détail de cannabis, mais qui contribuent à un environnement de détail contrôlé.

La distribution est une chaîne continue d'activités essentielles qui sont cruciales si l'on veut assurer la manipulation et le transfert contrôlés du cannabis du producteur au détaillant.

Nous identifierons et clarifierons donc dans ce mémoire comment les distributeurs pharmaceutiques du Québec pourront jouer ce rôle crucial et en démontrant comment ils sont uniquement qualifiés et idéalement positionnés pour gérer de façon sûre, sécuritaire et économique la chaîne d'approvisionnement du cannabis des producteurs aux détaillants.

Les distributeurs pharmaceutiques présentent un modèle d'affaires et une proposition de valeur unique au gouvernement du Québec. Strictement réglementés par Santé Canada et travaillant en vertu de régimes de remboursement fixés par le gouvernement du Québec, les distributeurs n'influencent pas le choix de produit ni le prix. Le système est fondé sur un modèle du « tirer », en vertu duquel les distributeurs pharmaceutiques livrent ce qui leur est commandé, mais n'influencent aucunement le contenu des commandes. Et ils le font dans un environnement concurrentiel aux faibles marges.

Les distributeurs pharmaceutiques sont le partenaire naturel du gouvernement en vue de la commercialisation responsable du cannabis.

La distribution pharmaceutique au service de la population

La distribution d'un vaste éventail de produits par les distributeurs pharmaceutiques est sûre, sécuritaire et économique. En effet, les distributeurs représentent un mécanisme de choix pour les pharmacies et fabricants, et sont responsables d'environ 95 % des livraisons de produits pharmaceutiques aux pharmacies, hôpitaux et autres établissements de santé du Québec. En offrant des livraisons dès le lendemain à raison de cinq jours par semaine, les distributeurs s'assurent que les patients aient accès en temps opportun aux produits pharmaceutiques qui leur sont vitaux ainsi qu'aux médicaments en vente libre tout en s'assurant de minimiser les niveaux d'inventaire chez les détaillants.

Les distributeurs pharmaceutiques peuvent fournir au Québec ces mêmes services sécuritaires et économiques pour le cannabis. Les membres distributeurs de l'ACGAP fournissent présentement de manière sûre, sécuritaire, économique et efficace des médicaments courants et spécialisés, des narcotiques et des médicaments contrôlés à près de 1850 pharmacies, hôpitaux et autres établissements de santé situés dans toutes les communautés du Québec, et ce, à tous les jours.

Le cannabis ne sera qu'un ajout de plus à la gamme de produits qu'ils gèrent déjà. Parce qu'ils se rendent quotidiennement dans les communautés québécoises, servir de nouveaux points de vente de la SQC avec un modèle de distribution sécurisée s'avérera très économique.

Les distributeurs pharmaceutiques du Québec fournissent un environnement optimal aux plans opérationnel, géographique, logistique et commercialement concurrentiel pour la distribution de cannabis.

Les réseaux d'approvisionnement pharmaceutiques à volume élevé actuellement en opération peuvent servir de canaux sûrs, sécuritaires et économiques entre les producteurs et les détaillants, et ainsi appuyer les objectifs du gouvernement du Québec en matière de santé publique et de sécurité publique. En misant sur ce modèle de distribution, une véritable référence en matière de sécurité, le Québec évitera des dépenses importantes et ne demandera qu'un minimum de supervision pour le mettre en place.

Ce modèle existant procurera de nombreux avantages stratégiques pour le Québec dont :

- une solution clé en main, prête à fonctionner, les grossistes pharmaceutiques ayant déjà une infrastructure et des processus sécuritaires en place pour éviter que le cannabis subisse des détournements de produit ;
- des services de distribution efficaces et à faible prix, qui maximiseront l'opportunité de recueillir les revenus de taxes, et d'assurer la compétitivité des structures de coûts afin d'éloigner le marché illicite ;
- un modèle de distribution agnostique en mesure d'assurer l'approvisionnement des points de vente de la SQC dans toutes les régions du Québec ;
- un modèle sévèrement réglementé assujéti à des normes nationales et des entreprises inspectées par Santé Canada ;
- la prestation de données de livraison en temps opportun, fournissant ainsi une transparence complète au gouvernement à savoir combien de produits ont été livrés et à qui ;
- la capacité de livraison le lendemain signifie que les détaillants pourront maintenir de faibles inventaires, sur le mode juste à temps (*just in time*), minimisant ainsi les pertes dues au vol, et exercer leurs activités au sein d'un environnement de détail concurrentiel ;
- la disponibilité, au besoin, de livraisons à température contrôlée jusqu'à la porte arrière du détaillant ;
- une exécution rapide et efficace de rappels de produit.

Choisir le bon modèle de distribution

Un des enjeux complexes qui devrait faire l'objet d'une décision rapide afin de faire face aux défis de l'échéancier est l'adoption d'un modèle de distribution pour la chaîne d'approvisionnement. En effet, il s'agit d'une décision qui guidera et appuiera plusieurs autres objectifs énoncés par le gouvernement. Le Québec et les autres provinces reconnaissent qu'ils doivent faire le bon choix dès le début et que si la bonne approche en matière de distribution était facilement disponible et rapidement entérinée, cela faciliterait le respect de l'échéancier et les objectifs de la politique.

Selon la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Lucie Charlebois, le Québec n'a pas le choix — il doit se préparer le mieux possible à la légalisation du cannabis. De plus, si le Québec n'y était pas préparé, des gens d'ailleurs pourraient venir ici et commencer à vendre du cannabis dans la province sans considération pour la santé et la sécurité de la population. Donc si rien n'est fait, des organisations criminelles continueraient à vendre de la marijuana sans que les acheteurs sachent ce qu'elle contient, d'où l'importance de mettre en place un bon cadre réglementaire pour protéger la population.

« Un système de distribution qui fonctionne bien — où la chaîne de possession est bien contrôlée — est essentiel au succès global du nouveau régime. »

– Groupe de travail fédéral sur la légalisation et la commercialisation du cannabis

La distribution de cannabis légalisé des producteurs jusqu'aux points de vente de la SQC sera un élément crucial d'une chaîne d'approvisionnement efficace et strictement réglementée. La manière dont le Québec avancera du côté de l'offre aura un impact important sur plusieurs de ses politiques en matière de priorités.

Le bon modèle protégera la santé et la sécurité publiques, et contribuera à un environnement de détail fluide et concurrentiel qui restreindra l'accès au marché illicite. Le système de distribution devra être robuste, mais aussi flexible et comporter tous les contrôles nécessaires pour assurer l'entreposage, la manipulation, le transport et le suivi sécuritaires du cannabis dans toutes ses formes possibles, tout en étant en mesure de s'adapter aux besoins d'un nouveau marché émergent et appelé à évoluer.

Gérer la chaîne d'approvisionnement du cannabis sera une entreprise complexe. Les distributeurs pharmaceutiques fournissent une option éprouvée en parfaite adéquation avec le marché émergent du cannabis. Les distributeurs pharmaceutiques peuvent répondre à toutes les exigences que le gouvernement, les parties prenantes de la santé et le public pourraient demander afin que la manipulation et la distribution sécuritaires de cannabis inspirent un maximum de confiance.

Les distributeurs pharmaceutiques du Québec — un système de référence

La distribution pharmaceutique est une industrie essentielle, qui assure un accès sûr, sécuritaire et opportun aux médicaments vitaux à la population québécoise, peu importe leur lieu de résidence. Il s'agit d'un système hautement sophistiqué assujéti aux strictes directives de Santé Canada et reconnu comme une référence l'échelle internationale. Il s'agit aussi d'une industrie très concurrentielle, des distributeurs nationaux et régionaux se livrant une forte concurrence pour servir les pharmacies de détail.

Le Québec est d'ailleurs très bien servi par des distributeurs nationaux et régionaux, dont plusieurs ont leur siège social ici-même.

Les distributeurs pharmaceutiques ont maximisé leurs efficacités opérationnelles grâce à des innovations et des investissements continus dans de nouvelles installations, les TI, l'automatisation et des capacités Six-Sigma. Les distributeurs pharmaceutiques de l'ACGAP sont actifs depuis de nombreuses décennies. Plusieurs distributeurs de l'ACGAP exercent leurs activités depuis plus de 100 ans.

Les fabricants pharmaceutiques en sont venus à reconnaître que de confier leur distribution à une industrie dont la première compétence était son expertise en matière de chaîne d’approvisionnement était une nécessité opérationnelle et économique. En effet, les fabricants sont incapables de dupliquer, de manière concurrentielle, les services exhaustifs et les livraisons quotidiennes à plus de 10 000 hôpitaux, pharmacies et cliniques répartis à travers le Canada. La preuve en est qu’aujourd’hui au Canada et au Québec, plus de 95 % de tous les médicaments d’ordonnance sont gérés par les distributeurs pharmaceutiques.

Les Québécois de toutes les régions s’attendent à recevoir les médicaments dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin, et ce, si éloigné soit leur lieu de résidence. Nous pouvons faire de même pour le cannabis.

Un modèle de distribution de cannabis sur mesure pour le Québec

Un modèle de distribution pharmaceutique est déjà en place et assure des livraisons rapides et sécuritaires dans toutes les collectivités, villes et régions du Québec.

Les distributeurs pharmaceutiques ne sont pas limités à livrer aux seuls hôpitaux et pharmacies. Les points de vente de la SQC s’intégreraient harmonieusement aux activités existantes et aux systèmes logistiques des membres de l’ACGAP.

Le modèle de distribution pharmaceutique qui est déjà en place ne nécessitera pas ou que très peu d’investissement en systèmes de suivi, de traçabilité ou de rappel ou encore de modernisation. En misant sur nos réseaux, le Québec bénéficiera des avantages d’un système hautement réglementé avec des livraisons quotidiennes. Il s’agit d’une chaîne d’approvisionnement offrant des garanties en matière de sécurité et en matière d’intégrité des produits. De plus, elle permettra aux succursales de la SQC de tenir de petits niveaux d’inventaire et de minimiser les dépenses en transport et de livraison — des éléments cruciaux afin de rester concurrentiel et repousser le marché illicite.

Tirer profit d’un système exhaustif livrant une grande variété d’emballages à tous les coins de la province, quotidiennement, avec un entreposage et un transport contrôlés, des contrôles fiables pour la température et l’humidité, présente la solution la plus flexible et économique pour la distribution de cannabis.

Point de discussion — une approche de distribution privée

Notre mémoire présente plusieurs des nombreux avantages exclusifs que procure l’adoption du modèle de distribution pharmaceutique privé qui existe déjà au Québec. Il s’agit essentiellement d’un modèle hybride sophistiqué qui fonctionne conformément aux strictes directives de Santé Canada et du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le gouvernement du Québec peut profiter d'un système complexe et exhaustif qui offre l'entreposage, le transport, le suivi, la surveillance, les rappels (logistique inverse) et la destruction de produits, le cas échéant, et ce, conformément à toute condition de manipulation spécialisée qui pourrait être nécessaire.

Il s'agit d'un système d'approvisionnement qui permet l'accès au produit, mais sans points d'entrée pour du produit de producteurs non licenciés. De plus, les distributeurs pharmaceutiques doivent être reconnus par le gouvernemental fédéral et le gouvernement du Québec. En d'autres termes, ne devient pas distributeur pharmaceutique qui veut.

Les distributeurs pharmaceutiques du Québec opèrent dans un système fermé qui s'assure que seuls les produits de fabricants reconnus et licenciés puissent être livrés à une pharmacie, un hôpital ou un établissement reconnu et licencié conformément à des systèmes et procédures en place pour authentifier les acheteurs.

Grâce à sa chaîne d'approvisionnement sophistiquée, le Québec jouit d'un bilan enviable quant à l'absence de médicaments contrefaits ou illicites qui entrent dans leur système. Lors des rares occasions où un produit illicite a été trouvé, il s'agissait d'un individu qui en avait fait l'achat à l'extérieur du système ou du pays, ou le résultat d'une transaction illégale.

Les distributeurs pharmaceutiques ne transigeront qu'avec des producteurs de cannabis licenciés et des détaillants en règle approuvés.

Profil de sécurité de la distribution de cannabis

Le Groupe de travail fédéral anticipe que la marijuana, une fois légalisée, sera une drogue au profil de risque de moyen à élevé quant à l'abus, le vol et le détournement de produit. Par rapport au spectre des drogues récréatives et d'ordonnance, du tabac à l'alcool aux narcotiques et drogues contrôlées, l'ACGAP perçoit le cannabis comme présentant un profil de risque sur le plan de la santé publique et de la sécurité publique et des préoccupations des autorités policières se situant entre celui de l'alcool et des narcotiques d'ordonnance et drogues contrôlées.

Le réseau idéal de distribution devrait procurer au cannabis le même niveau de sécurité et de traçabilité que les narcotiques d'ordonnance et médicaments contrôlés.

Ces exigences sont déjà intégrées dans le réseau de distribution pharmaceutique existant du Canada et du Québec :

- des installations conçues pour entreposer le produit en toute sécurité ;
- des systèmes de transport avec la capacité d'assurer l'intégrité du produit (p. ex. contre les températures extrêmes) tout au long du parcours jusqu'au détaillant ;
- des systèmes et procédures pour authentifier les acheteurs ;
- des processus de sécurité interne ;
- la capacité à exercer un suivi et faire rapport sur les déplacements d'inventaire des fournisseurs à l'entrepôt aux acheteurs ;
- la capacité à effectuer des rappels rapidement et efficacement ;
- une surveillance étroite par une agence réglementaire gouvernementale comme Santé Canada.

Au fur et à mesure que ce nouveau marché gagnera en maturité et que la gamme de produits prendra de l'ampleur, de nouveaux profils et emballages de produits émergeront. De nouvelles opportunités de détail pourraient même être identifiées après l'adoption du projet de loi. Les distributeurs pharmaceutiques seront prêts à élargir leur offre et s'adapter comme ils l'ont fait avec le marché pharmaceutique sans cesse croissant et plus diversifié au cours des dernières décennies.

L'expertise unique des distributeurs pharmaceutiques

La distribution, particulièrement pour des substances contrôlées, consiste en une chaîne critique de plusieurs activités spécialisées de manipulation, de compétences essentielles et d'événements hautement surveillés. Ces activités ne peuvent être accomplies économiquement par un producteur ou un fabricant.

Le gouvernement du Québec s'attendra à des rapports opportuns ainsi sur les ventes et les données sur l'utilisation pour ce nouveau marché émergent de même qu'à des systèmes de traçabilité, de suivi, de rappels et de destruction de produit comme ceux déjà en place pour les produits pharmaceutiques. Remplacer le canal de distribution pharmaceutique nécessiterait des investissements considérables et un échéancier plus long pour permettre au gouvernement et aux producteurs de développer adéquatement ces systèmes.

Il existe présentement environ 52 producteurs licenciés au Canada, ce nombre étant appelé à augmenter significativement. Il n'y a présentement qu'un producteur situé au Québec. En raison de l'étendue du territoire, il y aura des points de vente dans plusieurs régions et centres urbains. Les distributeurs pharmaceutiques, avec leurs livraisons quotidiennes à tous les coins de la province, offrent des efficiences économiques que les producteurs ne pourront tout simplement pas dupliquer.

Le canal de distribution pharmaceutique offrira :

- la capacité pour les producteurs d'effectuer des livraisons plus importantes à quelques points de distribution ;
- un accès à des systèmes de commandes sophistiqués ;
- un entreposage et un transport sécuritaires et contrôlés ;
- une reddition de comptes, un suivi, la gestion des rappels et des retours de produit ;
- l'accès pour les détaillants à des systèmes de commandes simplifiés et une grande visibilité des produits offerts avec le(s) distributeur(s) de leur choix ;
- des livraisons quotidiennes ;
- une offre de produit équitable et un accès pour le détail à plus d'une seule source d'approvisionnement ;
- un système pancanadien de support pour pallier, le cas échéant, des pénuries de produits.

Répondre aux défis futurs

Il existe toujours des divergences d'opinions parmi le public et les parties prenantes à savoir si les sources d'approvisionnement médicinales et récréatives devraient être distinctes ou non. Certaines parties prenantes aimeraient bien qu'on s'adonne à plus de recherches sur les indications thérapeutiques pour le cannabis prescrit à des fins médicinales.

Malgré tout, les distributeurs pharmaceutiques pourront faire rapport et fournir des données qui permettront aux gouvernements de créer et/ou d'ajuster leurs directives et politiques en faveur d'un accès équitable au produit pour les deux marchés au fur et à mesure que de nouvelles données seront connues.

Pénuries

Plusieurs personnes du milieu et parties prenantes anticipent que l'offre ne pourra satisfaire la demande lorsque le cannabis sera légalisé à des fins récréatives. De nombreux rapports des médias supportent cette théorie.

Un rapport prédit que la demande annuelle combinée pour la marijuana récréative et médicinale atteindra les 575 000 kilogrammes d'ici 2021. Un tel volume excède de beaucoup l'offre des producteurs actuels. De plus, le marché de la marijuana médicinale connaît une expansion rapide, en partie parce que les compagnies d'assurance ont commencé à la couvrir.

Le nombre de personnes enregistrées pour utiliser de la marijuana médicinale a presque atteint les 130 000 en mars 2017, selon Santé Canada — le double de l'an dernier. Et ce nombre continue de croître de mois en mois.

Qu'arrivera-t-il lorsque la demande récréative se manifestera en juillet 2018 ?

Le Colorado a légalisé la marijuana il y a trois ans de cela et ne fait que commencer à satisfaire la demande.

Le Nevada a légalisé la marijuana récréative le 1^{er} juillet 2017 et a connu des pénuries de produit en moins de deux semaines. Ces pénuries ont été si soudaines que l'état a cherché à adopter des mesures d'urgence. Le problème au Nevada est la distribution. En effet, la loi au Nevada exige des distributeurs qu'ils demandent et reçoivent une licence de l'État. Mais lorsque les ventes légales ont débuté le 1^{er} juillet, l'État ne disposait d'aucun distributeur de cannabis licencié.

Au Canada, les distributeurs pharmaceutiques doivent aussi composer avec des pénuries de médicaments et des ruptures d'inventaire. Mais plutôt que d'être une partie de la cause de telles situations, ils ont joué un rôle moteur et sont l'un des participants les plus actifs au sein de divers groupes de parties prenantes qui cherchent à atténuer le problème. Les gouvernements ont appris à se fier aux distributeurs canadiens pour leur expertise et leurs efforts visant à pallier les pénuries de médicaments ou encore, à effectuer efficacement et rapidement des rappels critiques de produits.

Au Québec, les distributeurs pharmaceutiques seront la meilleure garantie pour assurer un approvisionnement adéquat et équitable aussi bien au marché du cannabis médicinal qu'au marché récréatif.

Alors que le cannabis légalisé intéressera de plus en plus la communauté internationale, qu'apprendront les chercheurs, et les experts des soins de santé et de l'industrie sur la durée de conservation du produit, un phénomène qui affecte presque tous les biens de consommation ?

Il est inévitable que les parties prenantes des soins de santé et de l'industrie augmentent leurs dépenses et leurs efforts en recherche afin d'examiner, non seulement de nouvelles formes de mise en marché du cannabis, des combustibles aux huiles à d'autres produits de santé, mais aussi afin de déterminer la durée de conservation des diverses formes de produit. Les données actuelles à cet effet sont minimales. La plupart des biens de consommation se dégradent, perdent de leur efficacité et/ou deviennent insalubres avec le temps, à divers degrés selon leur exposition à la lumière, la température, l'humidité et l'oxygène.

Les distributeurs pharmaceutiques ont la capacité de gérer toute la gamme d'emballages et de produits spécialisés qui peuvent être sensibles aux températures extrêmes et exiger une manipulation particulière. Ils sont donc idéalement positionnés pour composer avec toutes les nuances et l'évolution d'un marché en émergence.

L'ACGAP est d'avis que le modèle de distribution pharmaceutique privée offre des avantages uniques et intrinsèques, qui ne peuvent être dupliqués par aucun autre modèle de distribution :

- un réseau clé en main de distributeurs, déjà licenciés et autorisés par Santé Canada et le MSSS ;

- aucun investissement requis de la province pour sa mise en place ;
- des normes de sécurité très strictes pour sécuriser les produits, du producteur au détaillant ;
- des contrôles éprouvés pour minimiser le détournement de produit et la participation du crime organisé ;
- des systèmes de commandes, des TI, une automatisation et des installations d'entreposage éprouvées et sophistiquées ;
- un système fermé qui ne vendra qu'à des détaillants de cannabis autorisés et authentifiés ;
- un minimum de supervision réglementaire, de surveillance de conformité et de mesures coercitives seront requis de la part du gouvernement du Québec, étant donné que les licences de distribution de Santé Canada sont sévèrement réglementées et font l'objet d'une stricte surveillance ;
- des systèmes de distribution très réglementés combinés à des systèmes de gestion très développés se traduiront par une meilleure visibilité et un contrôle accru des opérations de détail ;
- la capacité à suivre et à faire rapport en temps opportun sur les mouvements d'inventaire du fournisseur à l'entrepôt, fournissant ainsi au Québec une entière transparence à savoir combien de cannabis a été expédié et où ;
- la capacité à effectuer rapidement des rappels de produit ;
- les distributeurs pharmaceutiques ont l'expérience de convenir de programmes de tarification équitables avec les provinces ;
- la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique du Canada et du Québec emploie déjà une main-d'œuvre nombreuse et qualifiée et les efforts additionnels consentis à la distribution de détail du cannabis créeront de nouvelles opportunités d'emploi au sein de la chaîne d'approvisionnement ;
- les distributeurs pharmaceutiques gèrent des volumes importants, mais aux faibles marges, et ont fait leurs preuves comme étant le mécanisme de manipulation et de livraison le plus concurrentiel sur le plan des coûts pour des produits de cette nature, non seulement au Canada, mais partout à travers le monde. Cette solution se traduira par des régimes de tarification concurrentiels qui décourageront et fermeront la porte au marché illicite.

La distribution pharmaceutique proposée favorisera l'atteinte des objectifs des politiques du Québec quant à la commercialisation du cannabis, soit de contribuer à un environnement de détail sécuritaire, d'assurer une distribution à faible coût pour maximiser les revenus de taxes, de contrer le détournement de produit et, grâce à des mesures de suivi, de traçabilité et de rappel — de protéger la sécurité publique.

Il s'agit d'un modèle qui est conçu pour composer avec la maturation et la croissance d'un marché émergent qui imposera presque certainement de nouvelles exigences et offrira de nouvelles opportunités à la chaîne d'approvisionnement au fur et à mesure que de nouvelles données et recherches seront connues.

Comblent le fossé de la confiance pour le cannabis

Depuis plusieurs décennies, la population du Québec fait confiance en leurs distributeurs pharmaceutiques pour la prestation de leurs médicaments et produits de santé vitaux. Nous pouvons aider à susciter ce même sentiment de confiance auprès de la population quant à un accès sécuritaire au cannabis.

En s'assurant d'avoir un système de distribution qui priorise la fiabilité et la sécurité, les gouvernements peuvent aider à inspirer la confiance au sein de la population, des autorités policières et des parties prenantes des soins de santé.

La voie à suivre

L'ACGAP et ses membres sont prêts à travailler en partenariat avec le gouvernement du Québec afin de concevoir un canal de distribution à faible coût, sûr, sécurisé et efficace pour le cannabis récréatif et médicinal et qui répond aux objectifs des politiques de santé et sécurité publiques du gouvernement. Les distributeurs pharmaceutiques appuieront la commercialisation responsable du cannabis et fourniront à la chaîne d'approvisionnement des contrôles et mesures qui ont fait leurs preuves dans le secteur pharmaceutique depuis de nombreuses décennies.

Recommandation

L'ACGAP recommande que le gouvernement du Québec mise sur les réseaux et les installations des distributeurs pharmaceutiques afin d'assurer l'approvisionnement des points de vente de la Société québécoise du cannabis. Nos entreprises membres possèdent l'expérience, l'expertise et les mesures de sécurité pour la réception, l'entreposage et la livraison de produits à accès contrôlés.

L'ACGAP n'a pas d'opinion quant à l'approche de détail à privilégier. Elle offre cependant des recommandations sur la façon d'assurer une distribution sûre, sécuritaire, efficace et à faible coût du cannabis des producteurs aux détaillants.

Contact : Daniel Chiasson, Président
ACGAP
daniel@capdm.ca, 905-265-1501